



# PARACYCLISME CIRCUIT COMPETITIONS INTERNATIONALES UCI

---

**Année 2024**

**Règles de sélection**  
Édition 2024



<b>Page 3</b>	Avant-propos
<b>Pages 4-6</b>	Les Critères généraux
<b>Page 7-8</b>	Les Critères de Performance / MONDIAUX Route 2024 à ZURICH (SUISSE)
<b>Page 9</b>	Echéancier

# AVANT-PROPOS.

Organisés par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.), le championnat du monde de paracyclisme U.C.I piste et route regroupe des sportives et sportifs de plusieurs nations mondiales par catégories.

Cette nouvelle saison sportive est le point de départ pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part dans une perspective Post Paris 2024/ Los Angeles 2028. Cette Echéance internationale marquera la dernière étape de la paralympiade.

Les Mondiaux sur Route 2024 ne sont pas identifiés par la fédération française handisport comme la compétition de référence 2024.

Comme pour toute compétition internationale (championnat du monde), les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

Selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision pour tout cas particulier.

# CHEMIN DE SÉLECTION

## DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

### Principe Généraux :

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

### Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- .Vice-Président en charge du sport ou son Représentant
- .Directeur Technique National ou son Représentant
- .Responsable de la stratégie de la performance paralympique

### Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION HANDISPORT

## **A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL**

La sélection des sportifs français en vue des championnats du monde route de Paracyclisme UCI 2024 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'UCI et consultables sur le site Internet de l'UCI en suivant le lien :

<https://fr.uci.org/discipline/paracyclisme/24ejug6onGN1Fog4jnlhZK>

Le respect des règles de qualification édictées par l'UCI est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les championnats du monde route U.C.I 2024.

## **B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT**

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe de France de Paracyclisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

## **Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT**

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour et disposer d'un certificat médical d'autorisation de pratique sportive compétitive signée par un médecin dans la discipline concernée ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'UCI
- Répondre aux critères internationaux UCI, administratifs et de classification
- Disposer d'un dossier de classification complet en lien avec les règles fixées par l'U.C.I
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect du règlement intérieur des équipes de France, des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportements inadaptés fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer aux championnats de France (route) sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

*« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.*

*Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »*



## **A NOTER**

COMPETITION NON IDENTIFIEE comme COMPETITION de REFERENCE : Résultats non pris en compte pour l'accès aux listes des sportives et sportifs reconnu(e)s de Haut-Niveau

Ce championnat du Monde n'est pas pris en compte dans la capitalisation de points ouvrant les quotas pour Los Angeles 2028.

Il n'est donc pas prévu de faire de sélection « officielle » sur cette épreuve.

Néanmoins, un staff EDF (2 cadres, 2 mécanos, 1 kiné) sera sur site pour accompagner les athlètes individuels.

# CRITERES de PERFORMANCE

En complément des critères généraux définis ci-dessus, pourront être autorisés à participer en tant qu'individuel à cette compétition les sportives et les sportifs ayant rempli une des conditions suivantes :

- Top 3 lors du championnats du monde route 2023
- Top 5 lors d'une coupe du monde (Ostende, Maniago) 2024

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National sur la base des critères d'aide à la décision suivants :

- Structuration et suivi d'entraînement ;
- Eléments objectifs de Progression sur la saison ;
- Contribuer aux intérêts de l'équipe de France à échéance Paris 2024.

Pour rappel : L'ensemble des frais de préacheminement jusqu'au lieu de compétition, d'hébergement et de restauration pendant la compétition seront à la charge des sportifs et sportives sélectionnés et à organiser par leur soin.



## ECHEANCIER

- Mai 2024 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Comités de sélection à l'issue de chacune des étapes du circuit International UCI
- Juin 2024 : Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport à l'issue du dernier comité de sélection.